

## ***La réforme, mise à jour par l'ÂEMFQ en date du 13 décembre 2007***

Suite à la parution d'un article dans La Presse en ce 13 décembre 2007, et à une entrevue radiophonique avec Stéphane Gendron, sur XM Satellite Canada, nous souhaitons faire une mise au point.

Nous désirons effectivement confirmer les nombreuses représentations que nous faisons depuis plusieurs mois. Nos lignes téléphoniques recommencent à être envahies d'appel de soutien de la part des éducatrices en milieu familial. Une tendance de fermeté et de net recul des pratiques respectueuses de vos milieux se remarquent.

Depuis 1997, nous avons réussi à faire cheminer une compréhension de votre statut de travailleur autonome. À tel point qu'en 2005, l'urgence d'une nouvelle loi s'est fait sentir. Nous avons appuyé cette nouvelle loi parce qu'elle vous reconnaissait à titre de prestataire de service au même niveau que les autres types de services, soit la garderie publique (CPE) et la garderie privée. Nous étions fiers de cet avancé, d'autant plus que cette nouvelle structure nous garantissait que les millions de dollars consentis par le gouvernement au milieu de la garde en milieu familial resteraient pour vous.

Cette nouvelle loi venait aussi éliminer de son vocabulaire le mot CONTRÔLE de l'éducatrice en milieu familial pour s'investir totalement à la SURVEILLANCE et au SOUTIEN. La loi stipule d'ailleurs que la surveillance doit se faire exclusivement PAR RÈGLEMENT et que le soutien sera SUR DEMANDE. Voilà des avancés nets pour la reconnaissance de la profession de l'éducatrice en milieu familial.

Malheureusement, après deux ans, nous constatons que ce nouveau véhicule prend le clos. Pourquoi ? Dans un premier temps le Ministère a choisi exactement tous les mêmes vieux chauffeurs. Le Ministère a cru que par magie que tous les acteurs du réseau, même s'il avait été en très grande mobilisation négative, avaient compris le changement de culture que représentait cette nouvelle loi.

Si comme organisation nous avons cru naïvement que le Ministère ferait en sorte de voir au respect de sa Loi, lui a cru naïvement que le Saint-Esprit agirait rapidement sur les BC.

Nous constatons, par contre, que ces chauffeurs nous ont ramené sur les anciennes routes cahoteuses et pénibles sur lesquelles nous avons travaillé si fort à améliorer. Les éducatrices ont beau se rebeller, elles sont prisonnières de ce véhicule et le chauffeur contrôle encore plus fermement le mécanisme de serrure du véhicule. Il en est très difficile de s'en sortir sans heurts et préjudices importants. Voilà pourquoi une éducatrice sur dix accepte de porter plainte sur les agissements du BC.

Et lorsque l'éducatrice le fait, le Ministère refuse très souvent de recevoir la plainte. Par contre, même après l'avoir reçu nous constatons que les intérêts de l'éducatrice sont trop peu considérés. Le parent et le BC ont raison d'office.

Les tournées d'information des agents du Ministère dans les différentes régions viennent entretenir cette impression. Des déclarations du genre « vous pourrez plus... vous devrez... » fusent de partout.

Nous avons raison de nous questionner sur ce que l'éducatrice en milieu familial qui offre 50 % des services de garde québécois aux petits de 0 à 5 ans, a bien pu faire depuis décembre 2005 ?

Pourquoi avons-nous cru bon de lui offrir une nouvelle loi plus respectueuse de sa contribution, si dans les faits on laisse la nouvelle structure les étouffer et les prendre en otage ? Aujourd'hui, nous nous rebellons devant la maxime de certains agents du Ministère et des Bureaux coordonnateurs qui nous disent « si vous n'êtes pas contents, changez de métier ! ».

En tant qu'Association professionnelle et représentative, la situation est inacceptable. Nous prenons la parole et la plume pour dénoncer sur tous les tons cette situation. Nous espérons que vous nous aiderez, nous espérons que même si une grande lassitude vous habite, à toujours lutter pour des choses si naturelles comme le respect, que vous ne les laisserez pas croire qu'ils peuvent vous dominer.

Voilà en conclusion, le pourquoi de nos mesures de pression. Nous déposons des plaintes, nous dénonçons à Madame la Ministre Michelle Courchesne la situation, nous travaillons avec les médias intéressés pour accélérer le redressement de la situation. Il est important que le Ministère dresse la nouvelle carte routière qui va avec le nouveau véhicule, qu'il s'outille de moyen pour contraindre les chauffeurs à suivre la bonne route et qu'il montre l'exemple lui-même. Il est impératif qu'il démontre sa propre compréhension du statut distinct de chacun de ses prestataires de service.

Nathalie D'Amours, dg